

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

STRUCTURATION DE LA FILIERE ENDOMETRIOSE DE MARTINIQUE

DATE LIMITE DE DEPÔT DES DOSSIERS : lundi 23 octobre 2023 à 12h00 (heure Martinique)

1. QUALITE ET ADRESSE DES AUTORITES COMPETENTES POUR L'APPEL A CANDIDATURE

Conformément à l'Instruction n° DGOS/R4/2022/183 du 12 juillet 2022 relative à l'organisation, sur les territoires, de filières dédiées à la prise en charge de l'endométriose.

Mme La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Martinique
Centre d'affaires AGORA
Zac de l'Etang Z'abricot, Pointe des grives
CS 80 656 - 97263 Fort de France Cedex

Direction en charge de l'appel à candidature :
Direction de la Santé Publique

Pour tout échange : par courriel à ars972-sante-publique@ars.sante.fr

Mentionner dans l'objet la référence de l'appel à candidature « Structuration de la filière endométriose de Martinique ».

2. CONTENU DU PROJET ET OBJECTIFS POURSUIVIS

2.1. Objet de l'appel à candidature

Cet appel à candidature vise à :

- Organiser la structuration d'une offre de soins graduée sur l'ensemble du territoire de la Martinique via la mise en place d'une filière dédiée à la prise en charge de l'endométriose s'intégrant aux organisations et aux dispositifs de coordination préexistants
- Inciter au développement de programmes d'ETP endométriose et en assurer l'accompagnement si besoin.

2.2. Cahier des charges

Le projet devra être conforme aux termes du cahier des charges de l'appel à candidature qui fait l'objet de l'ANNEXE 1 du présent avis et téléchargeable sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé de Martinique : <https://www.martinique.ars.sante.fr>

2.3. Pièces justificatives et modalités de dépôt des dossiers de candidature

Le dossier devra être conforme au cahier des charges. Il reprendra de manière exhaustive les critères du cadre d'orientation de l'instruction n° DGOS/R4/2022/183 du 12 juillet 2022.

La structure porteuse principale du projet et tous les partenaires identifiés doivent être mentionnés dans les documents de candidature, ainsi que leurs rôles respectifs et modalités d'articulation.

En complément peut être joint au dossier tout élément utile à son instruction.

Le dossier de candidature doit être transmis obligatoirement en deux versions :

- **Par courrier en recommandé avec accusé de réception** à l'attention du Département Prévention /Direction de la Santé Publique à l'adresse :

ARS Martinique

Centre d'affaires AGORA

Zac de l'Etang Z'abricot, Pointe des grives

CS 80 656 - 97263 Fort de France Cedex

Le dossier sera inséré dans une enveloppe cachetée avec la mention **Réponse à l'AAC « Structuration de la filière endométriose de Martinique »**
Le cachet de la poste ou le récépissé feront foi de la date de dépôt du dossier.

- **Par courriel** à l'adresse : ars972-sante-publique@ars.sante.fr

L'objet du mail indiqué sera **Réponse à l'AAC « Structuration de la filière endométriose de Martinique »**.

3. MODALITES D'INSTRUCTION DES PROJETS

3.1 Instruction et décision

Les dossiers seront analysés en commission d'instruction pour :

- Vérifier la recevabilité et la complétude du dossier ;
- Examiner l'éligibilité du dossier, au regard des critères définis dans le cahier des charges

La décision de l'ARS interviendra courant du mois de novembre 2023.

4. CALENDRIER DE LA PROCEDURE

Date limite de publication de l'avis d'appel à candidature	Septembre 2023
Date limite de réception des dossiers	23 octobre 2023-12h
Date de décision de l'appel à candidature	30 novembre 2023

Mme Anne BRUANT-BISSON
La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé
de la Martinique

